

Paroisse Sainte-Anne de la Butte-aux-Cailles



Combien donner ?



Le Denier de l'Église :

C'est un devoir pour tout catholique de participer financièrement à la vie de sa paroisse.

Chaque fidèle donne tous les ans selon ses moyens une partie de ses revenus au Denier de l'Église.

Contrairement à ce que l'on croit parfois, l'Église catholique en France ne reçoit aucune subvention de l'État ni des collectivités locales pour son fonctionnement.

Savez vous que le budget de la paroisse dépend pour moitié des dons des fidèles au Denier de l'Église ?



- Chacun donne ce qu'il veut en une ou plusieurs fois. On peut aussi opter pour le prélèvement automatique.
- Certains donnent l'équivalent d'une à deux journées de revenu, d'autres moins, chacun selon ses moyens et son attachement à l'Église.

Pour un évènement particulier

Personne ne doit être privé de la grâce de Dieu pour des questions d'argent. Les sommes indiquées ci-dessous sont indicatives.

Vous donnez ce que vous voulez.

Pour un baptême :

- Préparation : vous pouvez donner entre 40 et 60 €
- Célébration : les familles donnent habituellement entre 60 et 100€.



Pour un mariage :

- Préparation : vous pouvez donner entre 40 et 60 €
- Célébration : les fiancés donnent habituellement entre 300 et 400 €.



Pour des obsèques :

- Dans le cadre d'un contrat obsèques, les Pompes funèbres donnent 350 €.
- Si c'est la famille, elle donne 350 €.



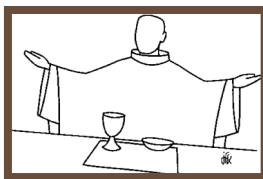
Tel : 01 45 89 34 73

188, rue de Tolbiac 75013 Paris

Courriel : secretariat@paroissesainteanne-paris.fr site : www.paroissesainteanne-paris.fr

Faire dire une messe :

- Vous pouvez demander à faire célébrer une messe à l'intention d'une personne défunte ou de quelqu'un qui vit une difficulté particulière ou encore pour remercier pour une grâce reçue. Pour cela, il faut vous adresser à l'accueil dans l'église.
- L'offrande suggérée par les évêques d'Île de France est de 18 €
- Une neuvaine revient à 180 €. (offrande indiquée par le diocèse de Paris)



« Jésus, s'étant assis vis-à-vis du tronc, regardait comment la foule y mettait de l'argent. Plusieurs riches mettaient beaucoup. Il vint aussi une pauvre veuve, elle y mit deux petites pièces, faisant un quart de sou. Alors Jésus, ayant appelé ses disciples, leur dit: « Je vous le dis en vérité, cette pauvre veuve a donné plus qu'aucun de ceux qui ont mis dans le tronc; car tous ont mis de leur superflu, mais elle a mis de son nécessaire, tout ce qu'elle possédait, tout ce qu'elle avait pour vivre. » (Marc 12, 41-44)

Don et legs

Avez-vous pensé à la possibilité de léguer une partie de vos biens à l'Église ? Le legs permet à une paroisse d'engager des dépenses exceptionnelles qui ne sont pas envisageables autrement. Certains font également des donations de leur vivant.



Léguer à l'Église catholique, c'est lui donner dans l'avenir les moyens matériels de poursuivre sa mission d'évangélisation, d'éducation, de charité, de prière.

Les legs et donations à l'Église de Paris sont exonérés de tout droit de succession.

La paroisse Sainte-Anne a commencé le ravalement intérieur de l'église. C'est elle qui a entièrement financé les travaux grâce à un emprunt sur 5 ans. Le résultat est déjà impressionnant. Quelques centaines de milliers d'euros seraient nécessaires pour aller au bout de cette entreprise. Votre don ou legs serait ainsi marqué dans la pierre de votre église.

Pour en parler, vous pouvez contacter :

- ◇ Le curé de Sainte-Anne de la Butte-aux-Cailles 01 45 89 16 87
- ◇ Votre notaire
- ◇ Le Service Legs et Donations du diocèse : 01 55 79 95 96

Pour pouvoir vous accueillir

Nous sommes heureux de vous accueillir et de vous accompagner à la paroisse Sainte Anne de la Butte aux Cailles. Que vous veniez pour la célébration d'un sacrement, d'obsèques, ou simplement pour prier, vous y êtes chez vous. Chacun doit pouvoir être accueilli, quelles que soient ses ressources financières.

Rien de ce que propose l'Église n'est payant. Mais tout a un coût ! Pour pouvoir vous accueillir, la paroisse doit assumer un certain nombre de charges, comme le travail des 6 salariés (secrétaire, sacristain, organiste, femme de ménage etc), l'électricité et le chauffage, l'entretien des locaux, les taxes diverses, la rémunération des prêtres, etc.... Elle ne reçoit d'argent ni du Vatican, ni de l'Etat. Elle vit de la générosité des fidèles. Tous les chrétiens ont en effet la responsabilité de participer au financement de la vie de l'Église.

Il s'agit de donner à la paroisse les moyens matériels pour qu'elle poursuive sa mission. Cela est différent d'un don pour une œuvre caritative, bien sûr nécessaire, mais dont la destination n'est pas exactement la même.

Je vous remercie par avance pour votre compréhension. Nous souhaitons, grâce à vous, pouvoir continuer notre mission de célébrer le Seigneur et d'annoncer l'Évangile dans notre quartier.

Père Henri de l'Eprevier, curé

Quelques chiffres

<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Denier de l'Église : 50%	Salaires laïcs : 30%
Quêtes : 17%	Prêtres : 19%
Offrandes et dons : 10%	Locaux : 15%
Mariages, obsèques, baptêmes, messes : 5%	Fournitures : 4%
Autres ressources : 18%	Amortissement gros matériel : 15%
	Participation aux charges diocésaines : 17%